



La soupe au caillou

Des nouvelles du Collectif pour un Québec sans pauvreté

13 mars 2006

Numéro 220

Par l'équipe du Collectif



Les nouvelles courent

Budget du Québec

C'est officiel, le budget du Québec sera présenté le jeudi 23 mars.

Les outils pour soutenir l'écoute et l'analyse seront prêts la même semaine que le budget. En attendant, vous pouvez vous rafraîchir la mémoire avec l'analyse du dernier budget provincial et le mémoire prébugétaire de cette année, présentés par le Collectif. Vous les trouverez au www.pauvrete.qc.ca dans la rubrique «Documentation : budgets et crédits budgétaires».

Si vous prévoyez organiser une écoute collective dans votre région, faites-le savoir au Collectif : une diffusion de la liste des lieux sur le site, en même temps que les outils, pourra susciter une plus grande participation.

Le marketing sur la dette

Ce lundi 13 mars, il y avait une conférence de presse du Réseau de vigilance, à laquelle participait le Collectif pour dénoncer le marketing sur la dette comme enjeu du budget à venir et annoncer des orientations qui devraient primer. À suivre dans l'actualité. Nous publierons le communiqué.

Attention : discours inaugural

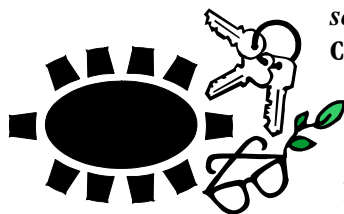
C'est la rentrée parlementaire mardi le 14 mars. Le gouvernement Charest a décidé d'en faire une nouvelle session avec un discours inaugural qui donnerait le ton sur la dette...

Hausse des tarifs d'électricité

C'est arrivé juste au moment où nous vous envoyons le dernier bulletin. Encore une décision qui agrandira les écarts entre riches et pauvres. Vous trouverez, sur le site du Collectif, notre communiqué, un argumentaire complet ainsi qu'une lettre envoyée aux trois ministres qui auraient pu y mettre un frein.

Trois ans plus tard, sept ans avant 2013 Nominations au comité consultatif

Il y a trois ans, le 5 mars 2003, la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* entrerait en vigueur, moins deux morceaux, le Comité consultatif et l'Observatoire. Le 17 octobre dernier, le morceau sur le Comité consultatif a été mis en vigueur. Mercredi le 8 mars, les nominations du Conseil des ministres sur ce comité, de même que sur le bureau de direction du centre d'étude qui remplace l'Observatoire, non mis en vigueur malgré nos protestations (voir sur notre site Internet), ont été rendues publiques. Un communiqué de la ministre responsable, Michelle Courchesne a donné le détail jeudi le 9 mars.



Quatre des cinq membres du comité devant provenir «d'organismes ou de groupes représentatifs en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale», dont «trois sont également des personnes auprès desquelles ces organismes ou ces groupes oeuvrent», proviennent d'une liste présentée l'automne dernier par le Collectif à la ministre : Lucie Bélanger, de la Fédération des femmes du Québec, Montréal, Monique Toutant, de l'Association de défense des droits sociaux du Québec métropolitain, Québec, Réjeanne Pagé, d'ATD Quart Monde, Estrie et Michel Bellemare, du Regroupement pour la défense des droits sociaux de Shawinigan, Mauricie. De plus, Pascale Caron, nommée pour le secteur syndical, provient de la Caisse d'économie solidaire Desjardins à Québec, dont elle est la déléguée au Collectif. Nous les félicitons chaleureusement.

Voici la liste des dix autres personnes nommées selon les secteurs mentionnés :

Président : Tommy Kulczyk, Jeunesse au Soleil, Lanaudière.

Organismes de lutte contre la pauvreté : André Migneault, Centraide Québec, Québec.

Patronal : Jeanne Lavoie, Alcan, Saguenay-Lac-St-Jean.

Municipal : Renée Deschênes, Stratégie locale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale, MRC Haute-Gaspésie, Gaspésie, et Marie-Andrée Beaudoin, Développement social, Comité exécutif de la ville de Montréal, Montréal.

Communautaire : Daniel Germain, Club des petits déjeuners, Montérégie, et Richard Lavigne, Union francophone des aveugles et COPHAM, Montréal.

Immigration : Anne-Marie Rodrigues, Centre d'action socio-communautaire de Montréal, Montréal.

Autochtone : Edith Cloutier, Centre d'amitié autochtone de Val d'Or, Abitibi-Témiscamingue.

Jeunesse : Nancy Villemure, Kawa Bunga Communications, Mauricie.

Membres non votants de la fonction publique : Geneviève Bouchard, ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, Québec, et Marguerite Blais, Conseil de la famille et de l'enfance, Montréal.

Quant au centre d'étude, son bureau de direction sera formé de Paul Bernard, Jean-Michel Cousineau et Marie-France Raynault, de l'Université de Montréal, ainsi que de Jean-Yves Duclos et Simon Langlois, de l'Université Laval. S'il faut dix ans pour qu'une loi comme la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* devienne vraiment opérante, les personnes nommées sur ces deux instances détiendront des clés importantes de cette activation. Souhaitons-leur tout le discernement et à nous toute la vigilance nécessaires (voir notre communiqué en page 2) ! Elles auront notre soutien pour aller dans la direction de l'amélioration des conditions de vie ainsi que de la réalisation en toute égalité des droits et de la dignité des personnes qui vivent la pauvreté et l'exclusion.

Communiqué

Nominations au comité consultatif et au centre d'étude sur la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Collectif jugera l'arbre à ses fruits

QUÉBEC, le 10 mars 2006 – Il était temps, après trois ans, que le gouvernement nomme le comité consultatif prévu par la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Celui-ci aurait mieux fait de mettre en même temps en vigueur l'Observatoire prévu par cette même loi au lieu de nommer un centre d'étude qui remplira des fonctions similaires, mais sans les obligations légales. Le **Collectif pour un Québec sans pauvreté** souhaite que la mise en place de ces deux nouvelles instances, dont la composition a été annoncée hier par **la ministre responsable, Michelle Courchesne**, contribue à l'amélioration réelle des revenus et conditions de vie des personnes en situation de pauvreté prescrite par la loi et aux changements sociaux nécessaires. Pour cela, c'est le regard nouveau et l'audace imprimés par le mouvement citoyen qui a conduit à cette loi qui devront primer dans la façon dont ces deux instances aborderont la mission qui leur est confiée. En effet, elles auront à faire face à un gouvernement qui, depuis son arrivée au pouvoir, a cumulé les reculs et les mesures discriminatoires à l'égard des personnes les plus pauvres dans la société québécoise.

Des échéances importantes

Le comité consultatif aura un rôle important à jouer pour amener le gouvernement à rencontrer la cible fixée dans la loi de conduire le Québec d'ici 2013 «au nombre des nations industrialisées comptant le moins de personnes pauvres». La loi prévoit aussi que le comité devra soumettre d'ici octobre 2007 un avis et des recommandations portant «sur des cibles de revenu et sur les moyens pour les atteindre afin d'améliorer la situation économique des personnes et des familles en situation de pauvreté» et sur le montant minimal d'une prestation à garantir dans le régime d'aide sociale. Devant ces obligations, le comité et le centre d'études feront face au défi de développer les regards croisés qui permettent d'apprendre à lutter contre la pauvreté dans le respect des droits et de la dignité des personnes plutôt que de lutter contre les pauvres.

La participation des personnes en situation de pauvreté aux processus qui les concernent

À cet égard, le Collectif espère que le comité consultatif saura profiter de la diversité des expériences et expertises représentés dans sa composition pour trouver le souffle et l'inspiration nécessaires à sa mission. Il se réjouit en particulier de voir se concrétiser la participation spécifique de trois personnes en situation de pauvreté prévue par la loi. Le comité devra aller encore plus loin et mettre en pratique dans ses travaux un principe d'action indispensable au changement des mentalités, à l'effet que les personnes en situation de pauvreté soient associées à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques qui les concernent.

Des conditions à réunir

Le Collectif rappelle que pour que le comité puisse contribuer significativement à la lutte contre la pauvreté, au moins deux conditions doivent être réunies : le comité devra disposer des ressources nécessaires pour exercer l'ensemble des pouvoirs que lui attribue la loi et la volonté politique devra être au rendez-vous, tant de la part de la ministre responsable que de son gouvernement.

Le Collectif souhaite que les modes de fonctionnement du comité et du centre d'étude leur donnent toute l'indépendance nécessaire pour exercer leurs fonctions dans l'esprit voulu par la loi. Il insiste pour que leurs membres aient toute liberté d'exprimer, sous une forme qui fera partie des avis et rapports, toute position ou opinion dissidente que leur connaissance de la réalité leur imposerait face à des positions qui y seraient affirmées.

C'est à l'épreuve qu'on jugera de la capacité réelle du comité d'aiguillonner et d'aiguiller la lutte contre la pauvreté. D'emblée, une priorité s'impose à lui : contribuer activement, par son pouvoir d'avis, de proposition, de consultation et de critique, à ce que très vite en vue de l'échéance de 2013, la lutte contre la pauvreté devienne vraiment un «impératif national» aux yeux du gouvernement.

Pour ce qui est du centre d'étude, le Collectif attendra de lui des «informations fiables et objectives», tant qualitatives que quantitatives. Son travail devra également participer du sentiment d'urgence et d'injustice qui a présidé à la naissance de la loi dont il devra maintenant outiller l'application. - 30 -



Collectif pour un Québec sans pauvreté

165 de Carillon, local 309, Québec, Qc, G1K 9E9

Téléphone: (418) 525-0040/ Télécopieur: (418) 525-0740

www.pauvrete.qc.ca